



**MAIRIE DE LUSSAC
33570 LUSSAC
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC**

SÉANCE DU 01 Juillet 2020 A 18h30

*L'an deux mille VINGT, le 1er juillet 2020 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de **Madame BRETON Dorothée**, Maire.*

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, M BRINGART Christophe, Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. VAUTHIER Frédéric, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie.

Absent :

Absents excusés : M ALLIOT-GARAVITO Julien, Mme DRAY Corinne, Mme THEBAULT Vanessa

Exclus : -

Procurations : M ALLIOT-GARAVITO Julien à M Jean-Michel MAMERT, Mme DRAY Corinne à M VAUTHIER Frédéric, Mme THEBAULT Vanessa à M DELAIRE Claude

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme BITARD Céline, Mme FORESTIER Nathalie

OUVERTURE DU CONSEIL A 18H34

ORDRE DU JOUR

Monsieur VAUTHIER s'absente quelques instants pour aller chercher les procurations de M ALLIOT-GARAVITO et Mme THEBAULT. Il revient à 18H44.

Madame le Maire demande où est l'enregistreur. Il lui est répondu qu'il est défectueux et qu'il convient d'en racheter un autre.

Par ailleurs, il est signalé aux Conseillers, que compte tenu de la longueur du précédent Conseil municipal et de la richesse des débats, la retranscription du PV n'est pas encore achevée.

1) RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'un rajout à l'ordre du jour portant sur la création d'une douzième commission municipale nommée « Viticulture et Environnement » et qu'il convient d'en désigner les membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue, **DÉCIDE**:

- **DE RAJOUTER** à l'ordre du jour la création et la désignation des membres de la commission « Viticulture et Environnement ».

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Suite à une remarque du directeur d'école, Mme FORESTIER informe le conseil que Mme BOUCHE, désignée par le Maire aux affaires scolaires, ne pourra pas siéger au Conseil d'école dans la mesure où deux élus ont été désignés pour y siéger.

2) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que chaque année l'assemblée délibérante doit voter les taux de la fiscalité directe locale – taxes sur le foncier bâti et non bâti - quand bien même ceux-ci restent inchangés.

M VAUTHIER souhaite savoir pourquoi les taux restent identiques. Mme Le Maire lui explique qu'il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale sur les Lussacais. M BRINGART explique que l'équipe en place n'a pas vocation à augmenter les impôts communaux.

M GATINEL, Mme FORESTIER et M LAGARDE estiment qu'il est bon que les taux restent inchangés. M LAGARDE fait remarquer que contrairement à la municipalité la CDC ou le département ont augmenté les leurs.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 355 044 € ;

Vu la compensation de la taxe d'habitation versée par l'Etat d'un montant de 170 720 € ;

Vu le montant des allocations compensatrices s'élevant en 2020 à 46 420 € ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'augmenter ces taxes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue, **DECIDE** :

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 17,49 %
- Foncier non bâti = 45,02 %

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

3) CREATION D'UNE DOUZIEME COMMISSION NOMMEE « VITICULTURE ET ENVIRONNEMENT »

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'elle souhaite créer une douzième commission municipale intitulée « Viticulture et Environnement ».

M GATINEL demande s'il ne serait pas préférable de créer deux commissions car les deux thèmes, même s'ils sont proches, ne sont pas nécessairement toujours liés. Mme Le Maire lui explique qu'il s'agit d'éviter la multiplication des commissions.

M VAUTHIER dit que l'équipe dirigeante ne prend pas en compte les viticulteurs et qu'elle aurait pu nommer un viticulteur adjoint.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Madame le Maire propose de créer une commission municipale :

- Viticulture et Environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue, **DECIDE** :

- **DE CREER** une commission « Viticulture et Environnement »

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

4) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « VITICULTURE ET ENVIRONNEMENT »

VU la délibération N° 2020_07_01-040 portant création d'une Commission municipale « Viticulture et Environnement » ;

VU la délibération N° 2020_06_22-025 fixant à 7 le nombre maximum de membres dans les Commissions municipales ;

Après appel à candidatures pour pourvoir la commission « Viticulture et Environnement », M BRINGART Christophe, Mme BOUCHE Coralie, Mme PIARDET Corinne, M PIARDET René et M GATINEL Didier présentent leur candidature.

Le vote a lieu, à l'unanimité, à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue :

- **DESIGNE** comme membres de la commission « Viticulture et Environnement » M BRINGART Christophe, Mme BOUCHE Coralie, Mme PIARDET Corinne, M PIARDET René et M GATINEL Didier.

Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 4

M VAUTHIER explique qu'il ne voulait pas voter contre la nomination de M GATINEL mais uniquement contre celle des autres membres.

TOUR DE TABLE

Mme FORESTIER demande ce qu'il en est avec le Collectif 33. Mme le Maire lui répond qu'un RDV est programmé. Elle demande aussi si les arbres devant chez M ALLIOT-GARAVITO ont été entretenus. Idem pour le marronnier planté sur l'allée menant au cimetière ainsi que les abords de l'école.

Mme BITARD lui répond que les prunus sont malades mais qu'un élagage pourrait les sauver.

M. LAGARDE demande où en est le projet d'aire de compostage au lieu-dit « Rouzeau ». Mme le Maire lui indique que l'acte de vente entre la commune et les différents propriétaires des parcelles va être signé le 20 juillet prochain chez Maitre VIEN-GRACIET.

M. VAUTHIER demande sur quel critère ont été conviés les 10 invités de la cérémonie du 18 juin dernier. Madame le Maire lui répond qu'en raison du COVID le nombre d'invités étaient limités et qu'il a bien fallu faire des choix.

M VAUTHIER demande aussi les suites de la proposition de M ALLIOT-GARAVITO lors du précédent conseil portant sur l'exonération du droit d'occupation du domaine public du « Café des Sports » jusqu'en décembre 2020. Madame le Maire lui répond que la question sera étudiée avant d'être de nouveau soumise au Conseil.

M. DELAIRE évoque la situation d'un vigneron dont l'arrosage du stade donne de la maladie à sa vigne. La précédente équipe avait constaté le lien de causalité et avait pour projet d'installer des bâches afin d'éviter les projections d'eau sur la parcelle de vigne. L'installation a été retardée à cause du COVID et sera faite au plus tard vendredi 3 juillet car il manquait des agrafes.

M. BRINGART soulève aussi le problème du grillage autour du stade qui est régulièrement dégradé car les enfants veulent accéder au stade. La question sera débattue ultérieurement quant à savoir si l'accès ne devrait pas rester libre.

M. DELAIRE signale également que lors de son appel le samedi 27 juin à la mairie il n'a longuement attendu avant d'avoir un interlocuteur et qu'il a été insulté par un élu. M DELAIRE dit que les Lussacais n'aime pas être « pris de haut ».

Mme BITARD évoque les dépôts de déchets au lieu-dit « Blanchon ». Ils ont été enlevés par les agents municipaux. M GATINEL fait remarquer que c'est théoriquement aux auteurs des dépôts de les enlever. Elle indique également que le SMICVAL signalera à l'avenir s'il constate des dépôts d'ordures.

M. GATINEL demande ce qu'il advient de l'immeuble « Bordenave ». L'EPF qui a racheté temporairement le bien devait trouver un prestataire. Madame le Maire doit contacter l'EPF. M VAUTHIER suggère que Messieurs GATINEL et LAGARDE gèrent ce dossier. M GATINEL lui indique que c'est toujours le maire qui travaille avec l'EPF.

M. GATINEL interroge ensuite M PIARDET sur l'avancement du diagnostic du clocher de l'église. Ce dernier informe le Conseil que l'entreprise BAROUSSE est venu avec un drone pour établir un diagnostic mais que cela prendra du temps.

Il demande également si le panneau de l'aire de camping-car a été entretenu. Le Maire lui indique que M TENOT et SEYS l'ont nettoyé.

M. LAGARDE interroge Mme le Maire sur l'ancienne boucherie. Elle rencontre l'ancien boucher le 2 juillet pour discuter de l'avenir de la boucherie. M GATINEL indique le RdC est préempté afin qu'il reste un lieu commercial. Il est demandé au boucher de fournir les clés la porte donnant sur la place de la République.

LA SEANCE EST LEVEE A 19H56